



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 11-231220

Mise à jour du régime indemnitaire - Réajustement du RIFSEEP

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **16 décembre 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

Absents : 2

Procurations : 3

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT TROIS DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le **vingt trois DECEMBRE** à **dix sept heures** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe - FAUSTIN Jean-Yves 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - HOARAU Sabrina conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal - Luçay CHEVALIER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET à THIBURCE Marie Héliette - Yannick BOYER à ARZAL Sophie - Mélissa MOGALIA à LEGER Sylvie

Affaire 11-231220

Mise à jour du régime indemnitaire – Réajustement du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel de la commune de La Plaine des Palmistes a été mis en place par la délibération n°16-141217 en date du 14 décembre 2017.

A cette date, tous les grades de la fonction publique territoriale n'étaient pas concernés par ce nouveau régime indemnitaire. L'arrêté du 14 mai 2018, publié au Journal Officiel du 26 mai 2018 prévoit la transposition du RIFSEEP aux conservateurs de bibliothèques, aux attachés de conservation du patrimoine, aux bibliothécaires et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la fonction publique territoriale. Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale actualise le tableau d'équivalence entre les corps de la Fonction Publique de l'Etat et les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ; ainsi, à compter du 1^{er} mars 2020, les ingénieurs et techniciens territoriaux peuvent bénéficier du RIFSEEP par équivalence de corps des ingénieurs et contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Monsieur le Maire précise également que le RIFSEEP se compose de deux éléments:

- Une part obligatoire, **l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- Une part facultative, **le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, non reconductible d'une année sur l'autre.

Chaque part du RIFSEEP est composée d'un montant de base modulable individuellement, dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

Tous les cadres d'emplois de la FPT peuvent désormais bénéficier du RIFSEEP (à l'exception des policiers municipaux, des gardes-champêtres et des sapeurs-pompiers professionnels ainsi que des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique). Il convient de reprendre le cadre général déjà établi et de définir le contenu de ce régime indemnitaire pour les nouveaux grades concernés.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes pour les nouveaux grades sur la base de la première délibération. L'ambition est donc de permettre son élargissement aux cadres d'emplois anciennement non éligibles et, en priorité, de mener un travail de revalorisation des salaires les plus bas (agents de catégorie C). La mise en œuvre de la délibération s'effectuera dans la limite des crédits disponibles.

- **Catégorie A**

Arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (ATITREINDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur Général des Services, Adjoint au Directeur Général		36 210 €	36 210 €
Groupe 2	Divisionnaire	2 500 €	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	Chef de service, expert, chargé de mission	1 750 €	25 500 €	25 500 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (ATITREINDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur Général des Services, Adjoint au Directeur Général		6 390 €	6 390 €
Groupe 2	Divisionnaire	0 €	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	Chef de service, expert, chargé de mission	0 €	4 500 €	4 500 €

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour le cadre d'emploi des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHECAIRES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (ATITREINDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Divisionnaire	2 500 €	29 750 €	29 750 €
Groupe 2	Chef de service, expert	1 750 €	27 200 €	27 200 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHECAIRES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Divisionnaire	0 €	5 250 €	5 250 €
Groupe 2	Chef de service, expert	0 €	4 800 €	4 800 €

Arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour le cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	2 500 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 750 €	15 300 €	15 300 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	0 €	3 440 €	3 440 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	0 €	2 700 €	2 700 €

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur Général des Services		36 210 €	36 210 €
Groupe 2	Adjoint au Directeur Général	2 800 €	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	Divisionnaire	2 500 €	25 500 €	25 500 €
Groupe 4	Chef de service, expert	1 750 €	20 400 €	20 400 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRE
Groupe 1	Directeur Général des Services	0	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	Adjoint au Directeur Général	0	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	Divisionnaire	0	4 500 €	4 500 €
Groupe 4	Chef de service, expert	0	3 600 €	3 600 €

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat transposable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	2 500 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 750 €	15 300 €	15 300 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS S BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	0	3 440 €	3 440 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers sujétions, qualifications	0	2 700 €	2 700 €

• Catégorie B

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes	1 200 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Responsable d'unité, Adjoint du chef de Service avec expertise, encadrant d'une équipe	800 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Référent de cellule, technicien, secrétaire de direction...	600 €	14 650 €	14 650 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes	0 €	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Responsable d'unité, Adjoint du chef de Service avec expertise, encadrant d'une équipe	0 €	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Référent de cellule, technicien, secrétaire de direction...	0 €	1 995 €	1 995 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour le cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de jeunes enfants.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes,...	1 500 €	14 000 €	14 000 €
Groupe 2	Educateur qualifié,	1 000 €	13 500 €	13 500 €
Groupe 3	Référent de cellule, éducateur, ...	600 €	13 000 €	13 000 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes,...	0 €	1 680 €	1 680 €
Groupe 2	Educateur qualifié,	0 €	1 620 €	1 620 €
Groupe 3	Référent de cellule, éducateur, ...	0 €	1 560 €	1 560 €

Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 p pour le cadre d'emploi des Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes,...	1 500 €	9 000 €	9 000 €
Groupe 2	Moniteur éducateur,	1 000 €	8 010 €	8 010 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes,...	0 €	1 230 €	1 230 €
Groupe 2	Moniteur éducateur,	0 €	1 090 €	1 090 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
 Date de télétransmission : 30/12/2020
 Date de réception préfecture : 30/12/2020

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes	1 500 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Responsable d'unité, Adjoint du chef de Service avec expertise, encadrant d'une équipe	1 000 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Réfèrent de cellule, technicien, secrétaire de direction...	600 €	14 650 €	14 650 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes	0	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Responsable d'unité, adjoint du chef de service avec expertise, encadrant une équipe	0	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Réfèrent de cellule, technicien, secrétaire de direction...	0	1 995 €	1 995 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
 Date de télétransmission : 30/12/2020
 Date de réception préfecture : 30/12/2020

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service avec expertise encadrant une ou plusieurs équipes	1 500 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Responsable d'unité, Adjoint du chef de Service avec expertise, encadrant d'une équipe	1 000 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Référent de cellule, technicien, secrétaire de direction...	600 €	14 650 €	14 650 €

Le Complément Indemnitare Annuel (CIA)

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	0	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin, ...	0	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	0	1 995 €	1 995 €

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les animateurs territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	1 500 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, ...	1 000 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	600 €	14 650 €	14 650 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception en préfecture : 30/12/2020

Le Complément Indemnitare Annuel (CIA)

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	0	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, ...	0	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	0	1 995 €	1 995 €

• Catégorie C

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service, coordonnateur, agent avec responsabilité de management stratégique	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Responsable d'unité, adjoint de chef d'équipe Gestionnaire comptable, marchés publics Ressources Humaines Chargé de l'urbanisme et des élections	800 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 3	Référent de cellule, ATSEM, agent avec technicité	620 €	10 800 €	10 800 €
Groupe 4	Agent d'exécution Agent d'accueil Agent administratif	500 €	10 800 €	10 800 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris en application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints techniques des administrations et des agents de maîtrise des administrations.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service, coordonnateur, agent avec responsabilité de management stratégique	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Responsable d'unité, adjoint de chef d'équipe Gestionnaire comptable, marchés publics Ressources Humaines Chargé de l'urbanisme et des élections	800 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 3	Réfèrent de cellule, ATSEM, agent avec technicité	620 €	10 800 €	10 800 €
Groupe 4	Agent d'exécution Agent d'accueil Agent administratif	500 €	10 800 €	10 800 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret 11°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ...	1 000 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Exécution, horaires atypiques...	800 €	10 800 €	10 800 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes...	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, horaires atypiques...	800 €	10 800 €	10 800 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les opérateurs des activités physiques et sportives.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S. surveillant des piscines et baignades ...	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, horaires atypiques...	800 €	10 800 €	10 800 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°20 14-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ...	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	800 €	10 800 €	10 800 €

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les Auxiliaires de puériculture territoriaux.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, Auxiliaire de puériculture ayant des responsabilités particulières ou complexes...	1 400 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, horaires atypiques...	800 €	10 800 €	10 800 €

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		MONTANTS BRUTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, Auxiliaire de puériculture ayant des responsabilités particulières ou complexes...	0 €	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, horaires atypiques...	0 €	1 200 €	1 200 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Les autres conditions et modalités demeurent inchangées, et ce conformément à la délibération n° n°16-141217 en date du 14 décembre 2017.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

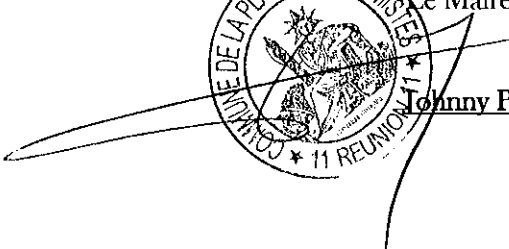
INTEGRE les modifications sus-indiquées à la délibération n°16-141217 en date du 14 décembre 2017,

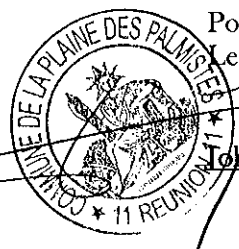
APPROUVE la mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour ces nouveaux grades.

AUTORISE le Maire à déterminer le montant individuel applicable aux agents, sans que cette attribution ne puisse dépasser les montants maximums attribuables aux agents de l'Etat de grade équivalent et les crédits globaux.

AUTORISE le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM11-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020